TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
**St-MARTIN-DES-CHAMPS**
(FINISTÈRE)

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2018**
**À 18 H 30**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.J. **BERTOUX** - D. **BROUDIN** - J. **CLOAREC** - M. **COCHERIL** - F. **FER** - J.G. **FLOC'H** - N. **GARION** - M. **GIREAULT** - L. **GOLIAS** - F. **HAMON** - J.P. **HERVET** - A.S. **LE BRIS** - J.J. **LECHAUVE** - P.Y. **LE CLÉAC'H** - S. **LE GALL-COUTELLER** - S. **LE PINVIDIC** - Y. **LOHIER** - P. **MADEC** - M. **MADEC-CLEÏ** - A. **OLIVIER** - Y. **RIOU** - M. **ROUSIC** - G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

**ABSENTS EXCUSÉS** : M.T. **DELORME** - V. **FILY** - R. **LE JEUNE**

**ABSENTE** : A. **MARTIN**

**PROCURATIONS** :
Mme M.T. **DELORME** a donné pouvoir à Mme M. **GIREAULT**
Mme V. **FILY** a donné pouvoir à Mme G. **VANDERSTRAETEN-PERON**
M. R. **LE JEUNE** a donné pouvoir à Mme M.J. **BERTOUX**

********

M. L. **GOLIAS** a été nommé secrétaire de séance.

********



Mairie de Saint-Martin-des-Champs - CS 77832 - 29678 MORLAIX Cedex
*Ti-kêr Sant-Martin-war-ar-Maez - CS 77832 - 29678 MONTROULEZ Cedex*
Tél./Pgz 02 98 62 06 47 - Fax/Plr 02 98 88 33 32 - E-mail : mairie@ville-stmartin29.fr - Site : www.ville-st-martin29.fr
Siret 212 902 548 00016

M. **HAMON** ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 30.
Vingt-trois membres sont présents.

Trois conseillers sont absents et ont donné procuration :

- Mme M.T. **DELORME** a donné pouvoir à Mme M. **GIREAULT**
- Mme V. **FILY** a donné pouvoir à Mme G. **VANDERSTRAETEN-PERON**
- M. R. **LE JEUNE** a donné pouvoir à Mme M.J. **BERTOUX**

Mme A. **MARTIN** est absente.
Il y a vingt-trois membres présents et vingt-six votants.

M. L. **GOLIAS** a été nommé secrétaire de séance.

M. **HAMON** demande l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2018.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## I. TRAVAUX

### 1. Présentation du projet de rénovation de l'école Jules Ferry

Les deux représentantes de l'agence d'architectes CALC de Morlaix, Mme **CANTÉ** et Mme **ATAMANIUCK** sont invitées à faire la présentation aux membres du Conseil municipal des plans du projet de rénovation de l'école Jules Ferry (cf annexe 1).

M. **HAMON** rappelle que le projet de rénovation de l'école Jules Ferry a été initié en 2015. Un groupe de travail a été constitué pour aboutir à l'avant-projet définitif qui est présenté ce soir par les architectes en charge de la maîtrise d'œuvre.

Mme **CANTÉ** rappelle les objectifs poursuivis :

- adapter l'école aux besoins des utilisateurs (salle de reprographie, bureau de la direction, salle polyvalente chauffée ou pas en fonction des usages, accès aux sanitaires par la cour…)
- améliorer la qualité énergétique de l'école (chauffage et ventilation pour améliorer la qualité de l'air)
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et amélioration de la signalétique
- donner une nouvelle image de l'école dont l'accès se fera par l'Allée verte.

**Présentation du plan masse du projet**

- démolition de l'atelier « fer » en partie nord et création d'un espace végétalisé de transition sans circulation automobile
- rénovation des façades du bâtiment et création de nouveau volume d'accès à l'école
- conservation de l'espace récréatif et d'un espace de stationnement pour le personnel de l'école.

Il est à noter que l'école dispose de 1 910 m² de surface et que ces mètres carrés seront réorganisés en modernisant les espaces (1980 m² après travaux). L'extension du bâtiment porte sur la construction du préau d'entrée et l'extension de la salle polyvalente.

**Accès école Allée Verte** :

- Création d'un accès aux véhicules par arrêt minute dans une contre-allée,
- Accès végétalisé et sécurisé d'accès piéton à l'école.

**Rez-de-chaussée**

- Entrée du l'école par un espace (52m²) d'attente protégé de la pluie desservant également la garderie,
- Le préau devient un hall polyvalent avec une extension de 23m² pour la réalisation d'un petit gradin. Cet espace pourra être un chauffé suivant les besoins (représentations théâtrales…).
- Dans la cour sud, création d'espace sportif du côté du self et du côté de la rue Jules Ferry, maintien des structures de jeux, création d'un espace végétalisé avec petit potager.
- Isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble de l'école et pose d'une clôture bois sur l'espace sportif.
  - Nouvel emplacement du bureau du directeur au centre de l'école au rez-de-chaussée, à proximité de sa classe, pour une surveillance des entrées.
- Création de niches de lecture pour temps calme entre le préau et l'entrée.
- Pour répondre aux règles d'accessibilité, l'accès aux étages se fera grâce à un ascenseur qui desservira également le niveau de la bibliothèque.

**Etage**

- La salle de réunion des maîtres est positionnée au 1er étage avec kitchenette et une salle de reproduction attenante (ancien bureau du directeur + emprise sur le palier actuel).

**Présentation de la classe type** :

- Maintien des classes existantes avec création d'un placard de rangement par la récupération d'une niche actuellement du côté couloir.
- Dans chaque classe le mur parallèle au couloir sera recouvert par un panneau en bois du type OSB pour permettre les affichages souhaités.
- Précâblages électriques et informatiques.

**Couloirs** :

- Le mur de séparation avec les classes sera recouvert par un panneau en bois du type OSB. Cela renforcera l'isolation phonique des classes. Cela permettra également d'assurer les affichages souhaités.
- Les patères portemanteaux seront réinstallées à leur emplacement actuel.

L'école dispose de dix classes actuellement et 211 élèves. La clôture située entre la cour de l'école et celle du collège Tanguy Prigent sera conservée car elle est en bon état. Il est précisé qu'un paysagiste fait partie de l'équipe du collectif d'architectes. Le paysagiste évoque une végétalisation par la plantation de plantes montantes ou de framboisiers par exemple. Le portail d'entrée côté rue Jules Ferry sera conservé pour des raisons de sécurité d'accès aux pompiers.
L'ancien garage à vélo sera conservé et servira comme petit local de rangement des outils de jardinage. Il sera rénové extérieurement par du bardage bois.
Il est rappelé que les plans proposés sont l'aboutissement d'une démarche participative par l'intermédiaire du comité de pilotage créé regroupant les élus, les techniciens, les usagers des lieux (directeur, enseignants, personnel municipal, et les représentants des parents d'élèves).
A la question posée de savoir si la dépose minute ne posera pas de problème, l'architecte répond qu'il s'agira d'une question de bon usage de cette dépose minute afin que la circulation reste fluide. Elle précise que des places de stationnement demeurent le long du mur du cimetière.

Mme **BERTOUX** regrette que les enseignants qui étaient d'accord au départ de stationner sur le parking en contrebas du cimetière, ont changé d'avis et un parking leur sera réservé en haut côté salle de restauration. Elle regrette que la cour nord ne serve plus qu'aux besoins sportifs. C'est une réduction de l'espace réservé aux enfants.

Mme **CANTÉ** et Mme **ATAMANIUK** indiquent que l'école est redéfinie avec des limites franches et compréhensibles par tous. Un bon compromis a été trouvé pour une meilleure accessibilité, une réorganisation des espaces étudiée en concertation.

M. **HAMON** confirme que l'avant-projet définitif répond bien au cahier des charges et c'est l'aboutissement d'un travail important du comité de pilotage.

2. **Ecole élémentaire bilingue Jules Ferry : actualisation du plan de financement et demande de subvention au Pays de Morlaix (programme LEADER)**
**Rapporteur : M. HAMON.**

En séance du conseil municipal du 21 septembre 2016, le dossier de rénovation de l'école élémentaire bilingue Jules Ferry avait été présenté et le plan de financement initial prévisionnel avait été approuvé. Le dossier avait été également examiné en conseil municipal du 14 décembre 2017.

Depuis cette date l'agence CALC de Morlaix, équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour l'opération, travaille en collaboration avec le comité de pilotage pour aboutir à la rédaction du dossier de consultation des entreprises.

Compte-tenu des contraintes et des options retenues par le comité de pilotage, le projet évolue.

Le dossier, actuellement au stade APD (Avant-Projet Définitif), a fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage le 16 février 2018.

Dans le plan de financement prévisionnel initial le montant des travaux était estimé à 1 200 000,00 € HT.

Certains postes ont dû être revus à la hausse, pour des raisons techniques et suite aux chiffrages des différents lots :
- isolation thermique par l'extérieur,
- menuiseries extérieures,
- ventilation double flux.

Le montant prévisionnel des travaux est désormais établi à 1 600 000,00 € HT.

Le plan de financement doit être actualisé pour tenir compte de cette évolution. Les sommes des autres intitulés du plan de financement étant proportionnelles au montant prévisionnel des travaux, ces dernières sont également à ajuster.

De plus, une nouvelle subvention peut être sollicitée.
En effet, le Pays de Morlaix, via le contrat de partenariat Europe/Région/Pays 2014-2020 peut octroyer des aides sur ce type d'opération à travers le programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale), programme européen pour le développement de l'espace rural.
Une attention particulière est portée à l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les projets d'investissements. La conception de ces derniers, leur mise en œuvre et leur fonctionnement ultérieur devront être tournés vers l'efficacité énergétique.

Ainsi, compte tenu des éléments précités, il est proposé d'actualiser le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|---|---|---|---|
| **Travaux** | **1 600 000** | **Autofinancement** | | **651 900** |
| **Etudes et honoraires** | **160 000** | **Emprunt** | | **800 000** |
| **Assurance Dommage Ouvrage** | **8 000** | **Subventions** | | **393 900** |
| **Dépenses imprévues** | **56 000** | Conseil Départemental contrat de territoire | Construction 10 % plafonné à 60 000 € | 60 000 |
| **1 % culturel** | **16 000** | ADEME | Etudes 70 % du coût des études plafonné à 50 000 € | 50 000 |
| **Total opération HT** | **1 840 000** | | Construction 50 % plafonné à 100 000 € | 100 000 |
| **TVA** | **368 000** | DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux | | 45 900 * |
| | | FSIL : Fonds de soutien à l'investissement local | | 38 000 * |
| | | Pays de Morlaix Programme LEADER plafonné à 100 000 € | | 100 000 |
| | | **Emprunt relais FCTVA** | | **362 200** |
| **Total TTC** | **2 208 000** | **Total TTC** | | **2 208 000** |

* DETR et FSIL : arrêtés attributifs de subventions signés par le Préfet.

A ces dépenses, il faut rajouter la création de l'école provisoire. Cette création est liée à la rénovation des bâtiments existants de l'école.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Le dossier a été présenté en commission finances du 21 février 2018.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement actualisé. En cas d'avis favorable, d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER.

Mme **BERTOUX** remarque que dans le premier dossier présenté en septembre 2016 figurait l'agencement pour la somme de 150 000 €.

M. **HAMON** répond qu'il s'agissait des locaux provisoires de l'école qui ne peuvent être considérés comme des dépenses d'investissement mais comme du fonctionnement.

Mme **BERTOUX** demande si cela a un lien avec le refus de subvention DETR 2ème phase (paru au compte rendu du bureau municipal du 14 février 2018).

M. **HAMON** répond qu'il eut fallu présenter le dossier en deux phases. Par contre la commune peut solliciter une subvention au titre de DSIL pour l'école provisoire.

Mme **BERTOUX** demande si la commune se verra bien attribuer 400 000 € de subvention car on en est loin.

M. **HAMON** répond que la commune a déjà obtenu 45 000 € et 38 000 €.

Mme **BERTOUX** s'interroge sur le financement notamment l'augmentation de l'emprunt.

M. **HAMON** répond qu'en effet, lorsqu'on sollicite des subventions on ne sait pas ce qui sera attribué en définitive.

M. **MADEC** interroge sur la position de la commune si les résultats de l'appel d'offres sont supérieurs aux prévisions.

M. **HAMON** remercie pour cette remarque et indique qu'en fonction des offres les décisions adéquates seront prises. Un programme d'économie sera peut-être à faire. La conjoncture actuelle est favorable plutôt aux constructions neuves mais en tout état de cause il serait dommage de négliger le volet thermique. Les décisions seront prises en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés :
- se prononcent favorablement sur le nouveau plan de financement actualisé de rénovation de l'école élémentaire bilingue Jules Ferry,
- autorisent M. Le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER.

### 3. Ecole élémentaire bilingue Jules Ferry : demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) pour création école provisoire

**Rapporteur : M. GOLIAS.**

Les travaux de rénovation de l'école élémentaire bilingue Jules Ferry vont débuter en 2018. Ils consistent à désamianter, créer un ascenseur, remplacer les menuiseries extérieures, remplacer certains sols et faux-plafonds, créer une isolation thermique par l'extérieur, refaire l'électricité, créer une ventilation double flux …

Afin d'assurer la continuité de l'enseignement dans des conditions acceptables et pour des raisons de sécurité, de nuisances sonores et de planning d'opération les travaux doivent se dérouler en site inoccupé. Ainsi, il est décidé de créer une école provisoire dans des bâtiments modulaires sur une parcelle communale proche de l'école actuelle, création liée aux travaux de rénovation réalisés.

Le relogement des enfants, enseignants et services municipaux se fera dans dix classes, une salle des maîtres, une garderie et un bloc sanitaire.

La restauration scolaire sera maintenue dans les locaux actuels très faiblement impactés par les travaux.

En complément du montage des bâtiments modulaires, il convient de prévoir l'amenée des réseaux électriques, téléphoniques, eaux potables et usées ainsi que l'aménagement d'un espace de cour clos.

Le coût de l'ensemble des travaux précités est évalué à 200 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé est :

| DEPENSES HT | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| **Création école provisoire** comprenant (10 salles de classe, 1 salle des maîtres, un bloc sanitaire, une garderie, réseaux et aménagement de cour | **200 000** | **Autofinancement** | **40 000** |
| | | **DSIL** | **160 000** |
| **Total HT** | **200 000** | **Total** | **200 000** |

Le dossier a été présenté en commission finances du 21 février 2018.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet et le plan de financement correspondant. En cas d'avis favorable, d'autoriser M. Le Maire à solliciter la subvention DSIL.

M. **MADEC** demande si 160 000 € est le montant maximum qui pourra être attribué au titre de la DSIL et sur quel terrain les bâtiments modulaires seront montés.

M. **HAMON** répond qu'un devis portait en effet sur cette somme et qu'en définitive il n'y aura pas nécessité pour dix classes car quatre classes seront hébergées au collège Tanguy Prigent (cycle 3 : CM1 – CM2 – bilingues CM1-CM2). Le bâtiment modulaire sera placé idéalement au droit du gymnase du collège. Les services travaillent actuellement sur la possibilité. Le préau se fera dans la salle polyvalente et la garderie dans les locaux de la Marelle. La salle de restauration peu impactée par les travaux reste à la même place.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 19 mars 2018 à 20 heures à l'Espace du Roudour en vue d'informer les parents afin de présenter le projet de rénovation et les modalités d'organisation de l'accueil des élèves pendant l'année scolaire 2018-2019.

Les enseignants, l'inspecteur de l'Education nationale, les membres du Conseil municipal sont invités à y prendre part.

L'objectif est que la rentrée 2019-2020 puisse se faire dans les locaux rénovés, soit une année scolaire de travaux.

M. **MADEC** s'interroge sur les modalités de transfert des classes : sera-t-il fait en régie municipale ?

M. **HAMON** répond qu'il sera fait appel à des déménageurs, les services techniques municipaux resteront sur leurs missions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés :

- se prononcent favorablement sur le projet de création d'une école provisoire pendant les travaux de rénovation de l'école actuelle,
- approuvent le plan de financement proposé, les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- autorisent M. Le Maire à solliciter la subvention DSIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 17.

A **SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**,
Le 8 mars 2018

Le secrétaire de séance,
M. Lucien **GOLIAS**

Le Maire,
François **HAMON**

MAIRIE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Annexe 1

COLLECTIF D'ARCHITECTES LÉOPOLD / CANTÉ

Architectes et Urbanistes DPLG DE HMONP

15 place des Otages
29600 MORLAIX

Tél. 02 98 63 24 05
Fax 02 98 88 79 93

calc.architectes@gmail.com

PROJET :

# RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

Allée Verte, 29600 Saint-Martin-des-Champs

MAÎTRE D'OUVRAGE :

**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

Place de la Barrière
CS77832
29600 Saint-Martin-des-Champs

## APD - PLANS ET IMAGES

16/02/2018



ARCHITECTURE + URBANISME + PATRIMOINE

SARL KERARLEGUEN
INGEBAT
batitherm conseils
éphémère ing.
ACOUSTIBEL
BUREAU D'ÉTUDES EN ACOUSTIQUE
Etudes - Audits - Conseils

# RENOVATION DE L'ECOLE JULES FERRY

Allée Verte, Saint-Martin-des-Champs


**Maitrise d'Ouvrage**

Commune de Saint-Martin-des-Champs
Place de la Barrière CS 77532
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Tél : 02 98 62 06 47 / fax : 02 98 88 33 32
e-mail : mairie@ville-stmartin29.fr

**Maitrise d'Oeuvre**

CALC Architectes mandataire
15 place des Otages 29600 MORLAIX
Tél : 02 98 63 24 05 / fax : 02 98 88 79 93
e-mail : calc.architectes@gmail.com

Gildas Kerséguen Paysagiste dplg
Espace Volta, 1 rue André-Marie Ampère
22300 LANNION
Tél : 02 96 14 45 79
e-mail : gilkers.paysagisteduplg@hotmail.fr

INGEBAT
3 bis rue Berlioz 29600 PLOURIN-LES-MORLAIX
Tél : 02 98 63 23 61
e-mail : m.carte@ingebat-moe.fr


Phase APD

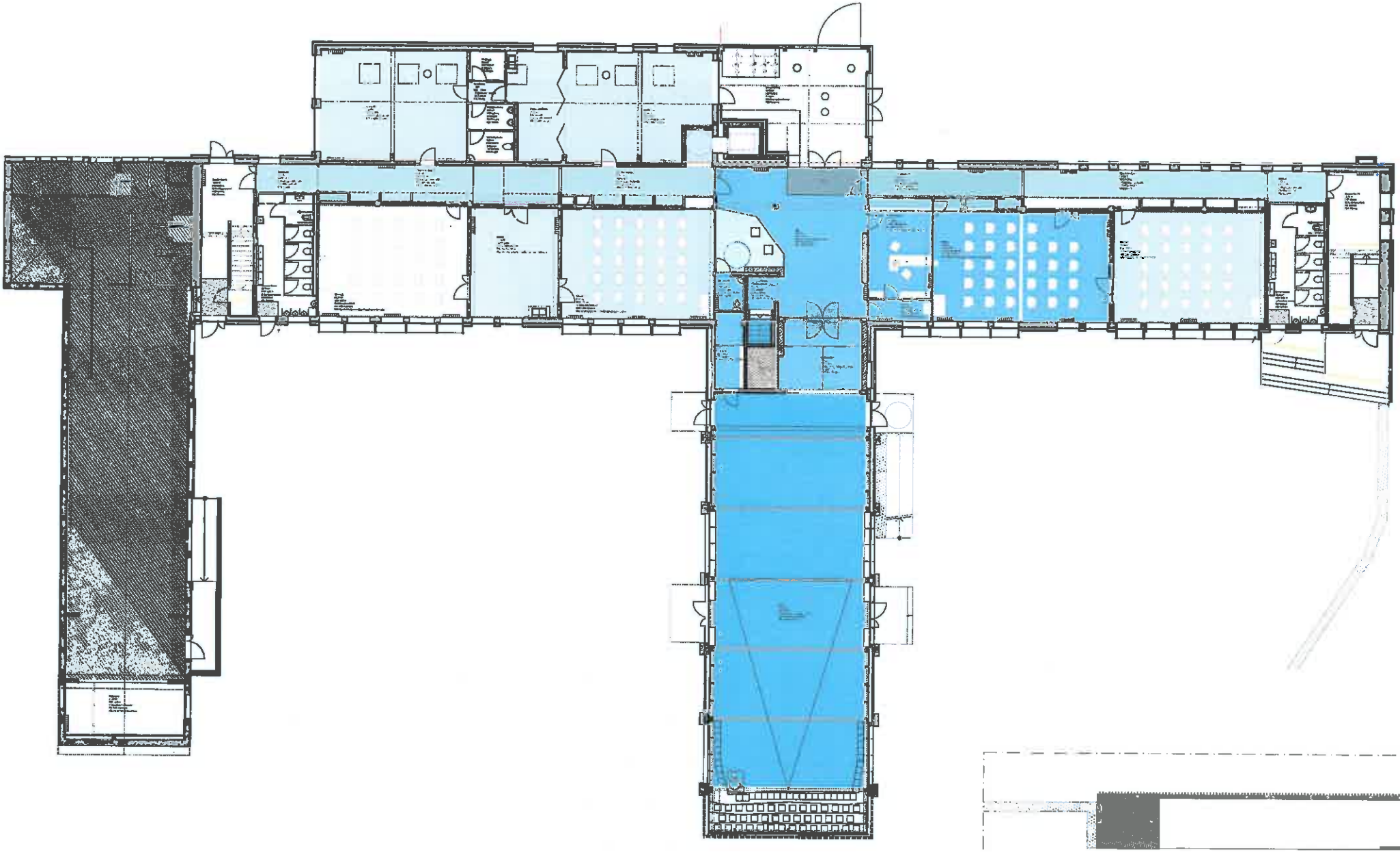
## Plan des aménagements extérieurs

Echelle : 1:200

Date : février 2018



ECOLE SYCO





DÉTAIL PRÉAU COUR SUD

PROJET

**RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY**
**Allée Verte, Saint Martin des Champs**

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

MAÎTRISE D'OEUVRE

C.A.L.C. Collectif d'Architectes Léopold Carité
15, place des otages. 29600 MORLAIX

PHASE
**DOSSIER A3**

PLAN
**RDC 1/200**

ECHELLE
**1:200e**

16/02/2018

/Volumes/Données/03 - ARCHI - PUBLIC/S/ST MARTIN JULES FERRY/06 - APD/ARCHICAD/APD JULES FERRY 15.02.18.pln

# LE PRÉAU D'ENTRÉE VU DEPUIS LA GARDERIE



# HALL D'ACCUEIL

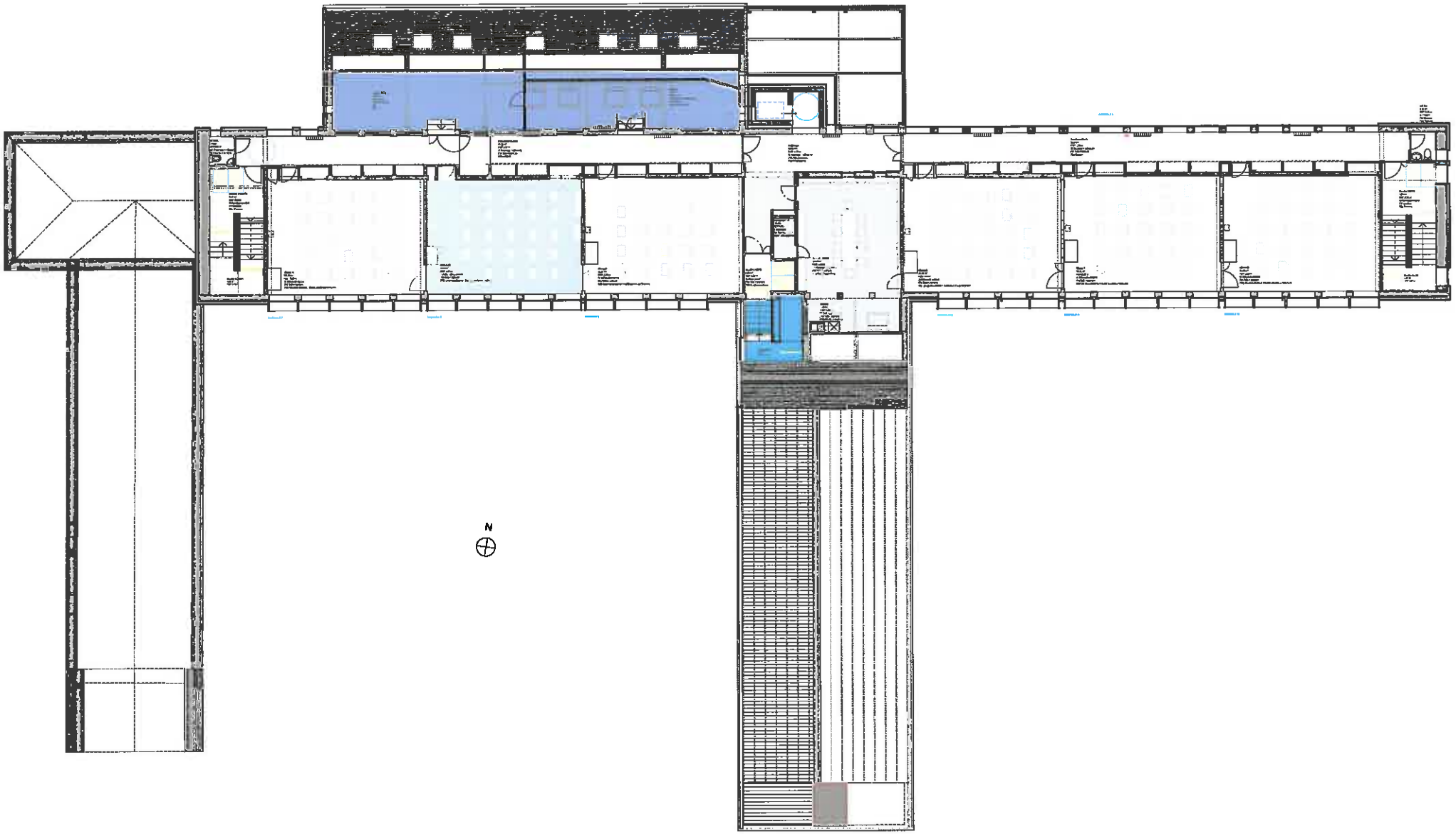


# L'ESPACE CALME VU DU PRÉAU



# AMÉNAGEMENT DES COULOIRS






PROJET

**RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY**
**Allée Verte, Saint Martin des Champs**

MAITRE D'OUVRAGE

**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

MAITRISE D'OEUVRE

C.A.L.C. Collectif d'Architectes Léopold Carité
15, place des otages. 29600 MORLAIX

PHASE

**DOSSIER A3**

PLAN

**R+1 1/200**

ECHELLE

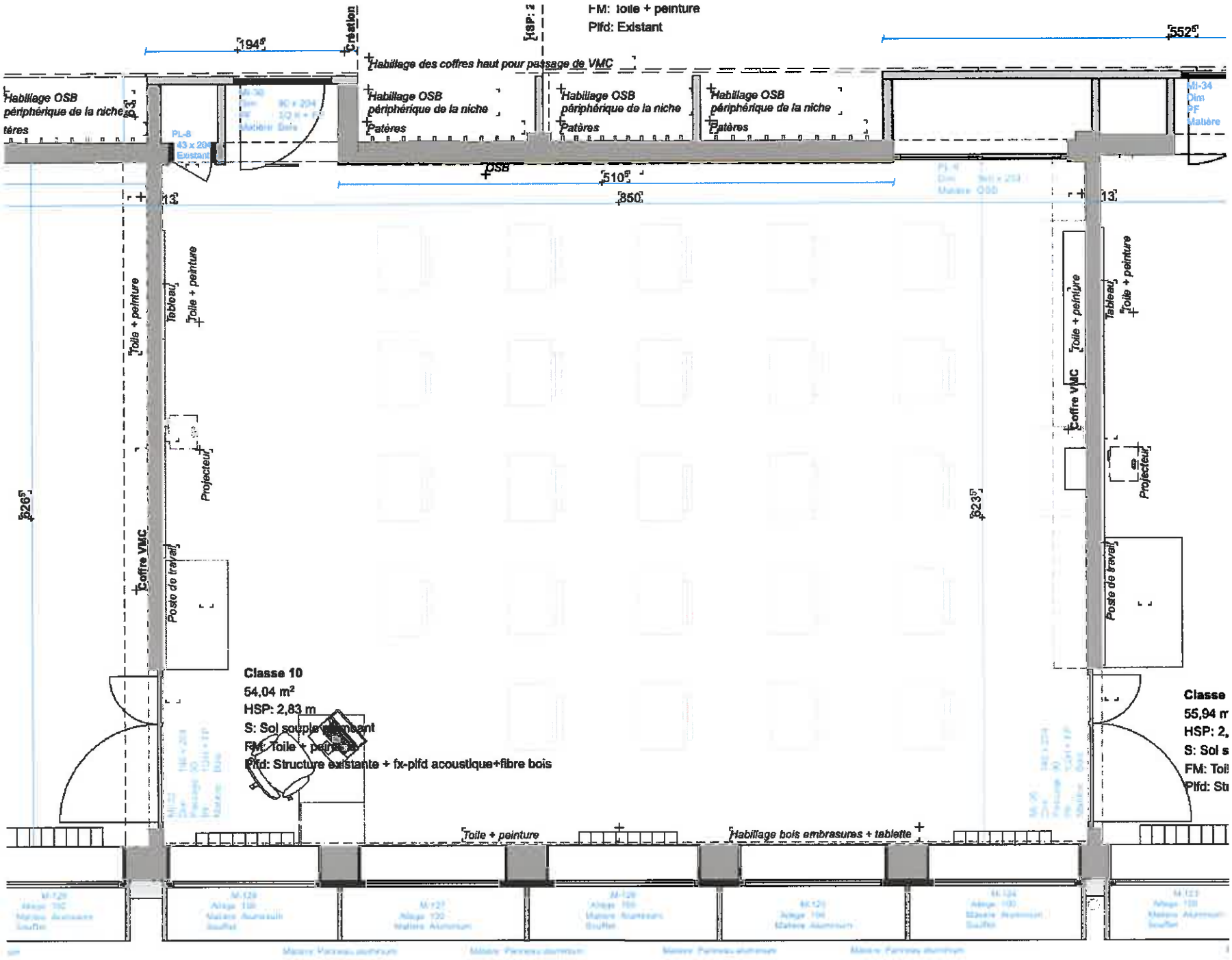
**1:200e**

16/02/2018

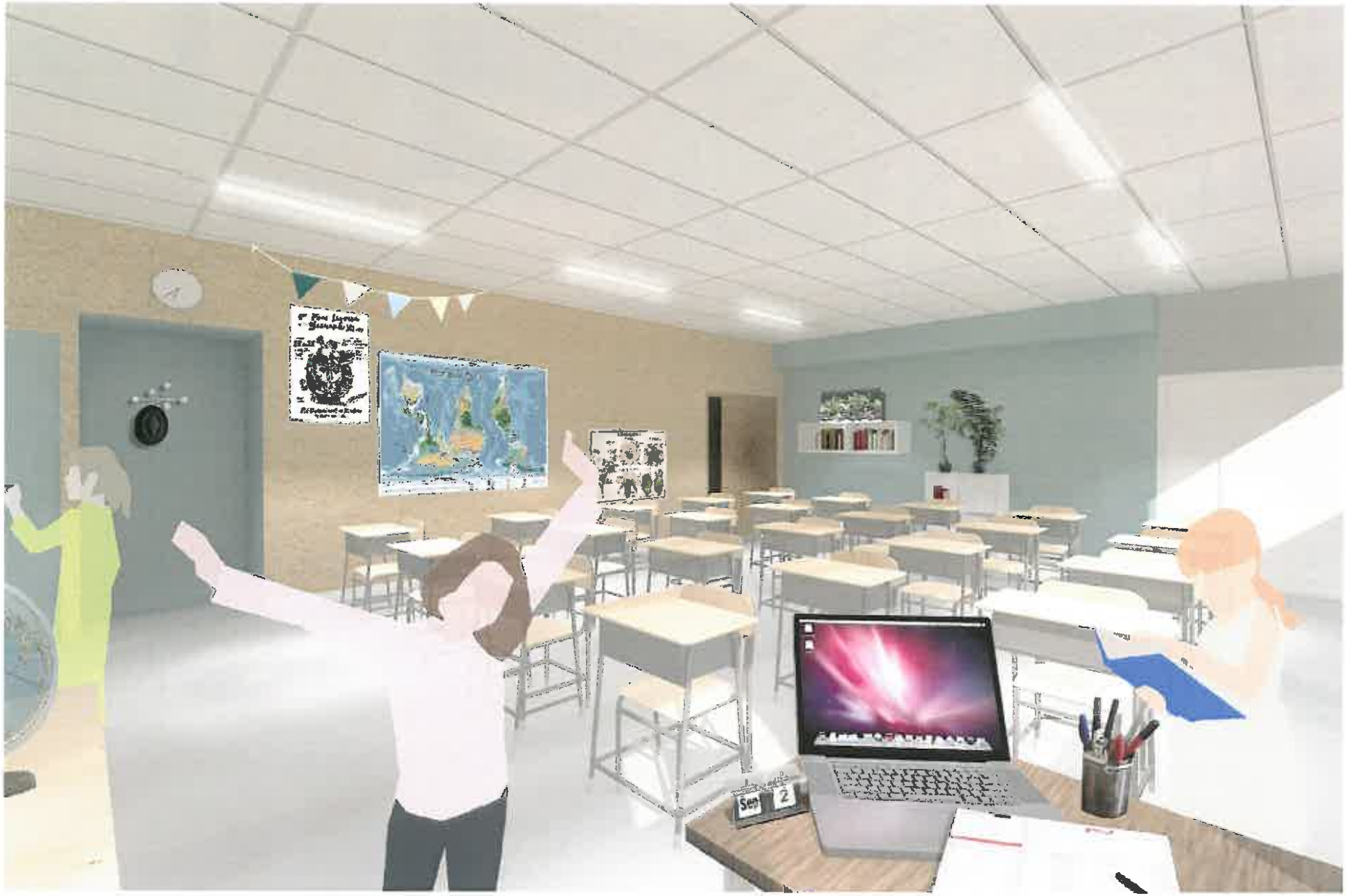
/Volumes/Données/05 - ARCHI - PUBLIC/MST MARTIN JULES FERRY/05 - APD/ARCHICAD/APD JULES FERRY 16-02-18.pln

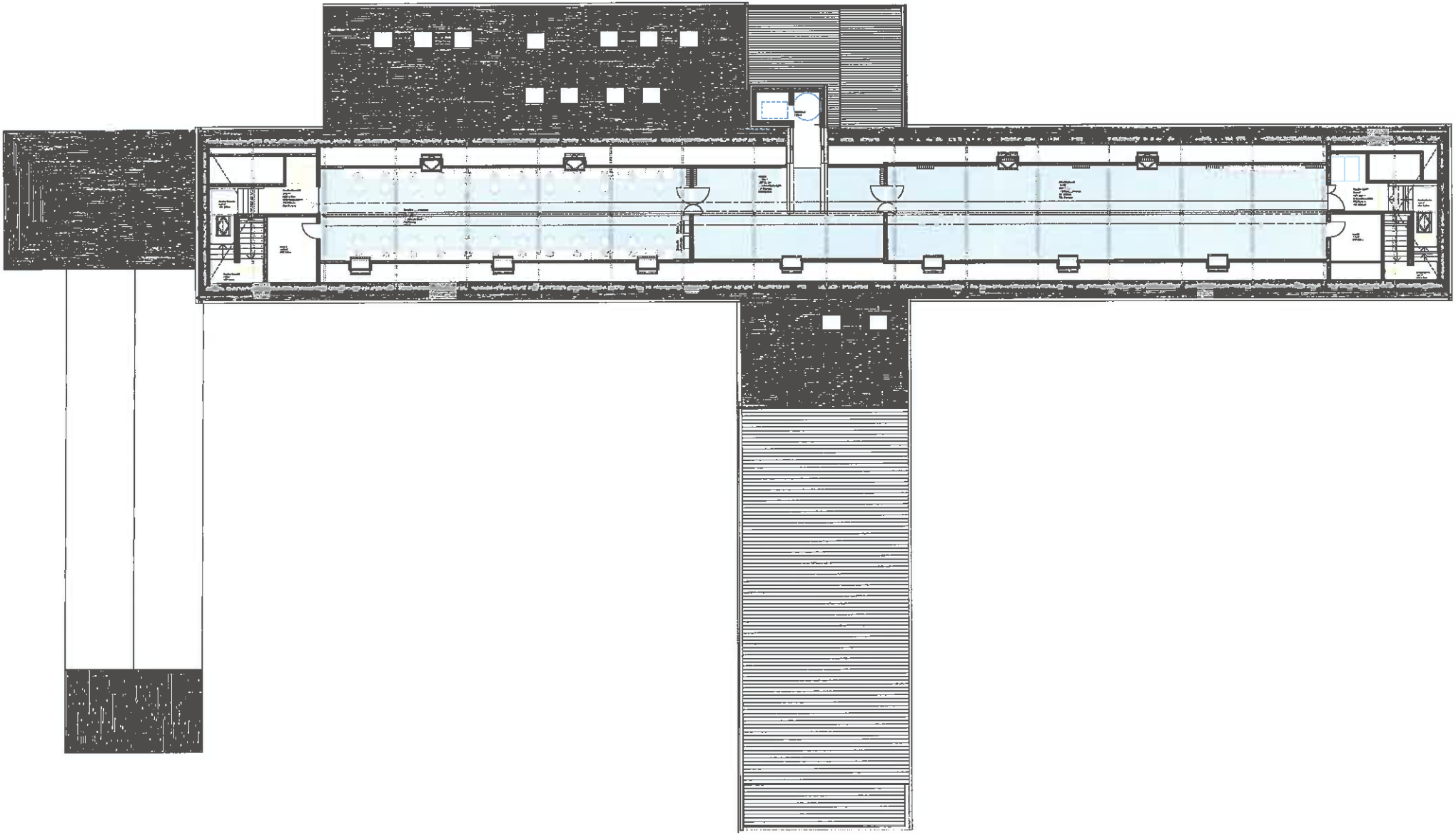
# LA SALLE DES MAÎTRES À L'ÉTAGE




FM: toile + peinture
Plfd: Existant
552
194
Habillage des coffres haut pour passage de VMC
Habillage OSB périphérique de la niche
Patères
PL-8
43 x 20
Existant
OSB
510
850
13
Toile + peinture
Tableau
Projecteur
Coffre VMC
Poste de travail
826
823
Classe 10
54,04 m²
HSP: 2,83 m
S: Sol souple collé
FM: Toile + peinture
Plfd: Structure existante + fx-plfd acoustique+fibre bois
Habillage bois embrasures + tablette
Classe
55,94 m
HSP: 2,
S: Sol s
FM: Toi
Plfd: St

# CLASSE TYPE





PROJET

**RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY**
**Allée Verte, Saint Martin des Champs**

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

MAÎTRISE D'OEUVRE

**C.A.L.C. Collectif d'Architectes Léopold Carré**
15, place des otages, 29600 MORLAIX

PHASE
**DOSSIER A3**

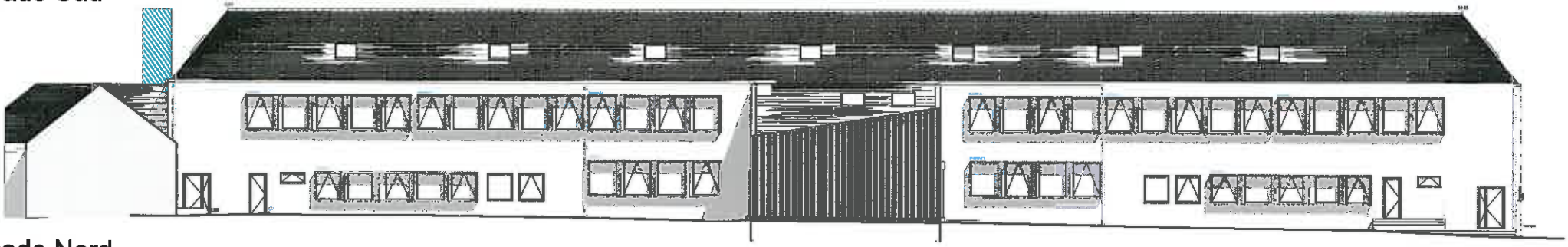
PLAN
**Combles 1/200**

ECHELLE
**1:200e**

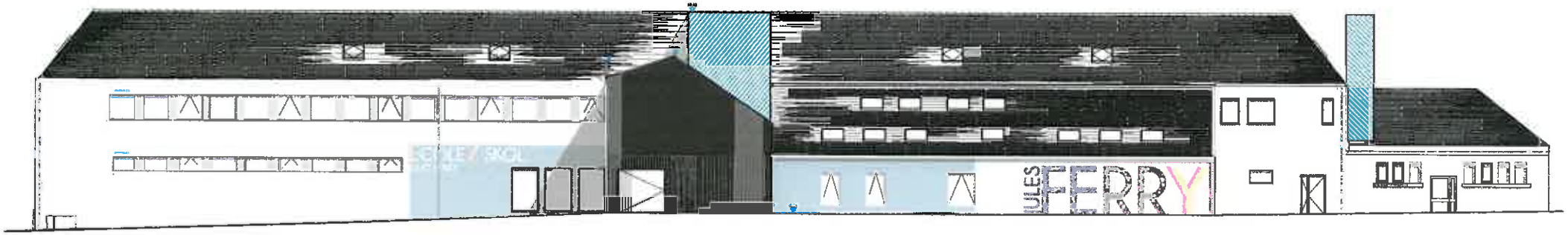
16/02/2018

/Volumes/Données/03 - ARCHI - PUBLIC/SIST MARTIN JULES FERRY/06 - APO/ARCHICAD/APD JULES FERRY 15:03:16.pln

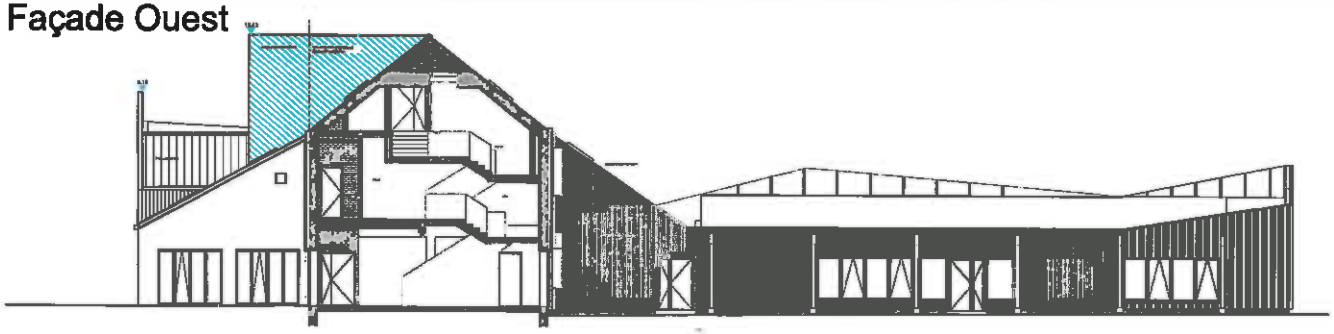
## Façade Sud



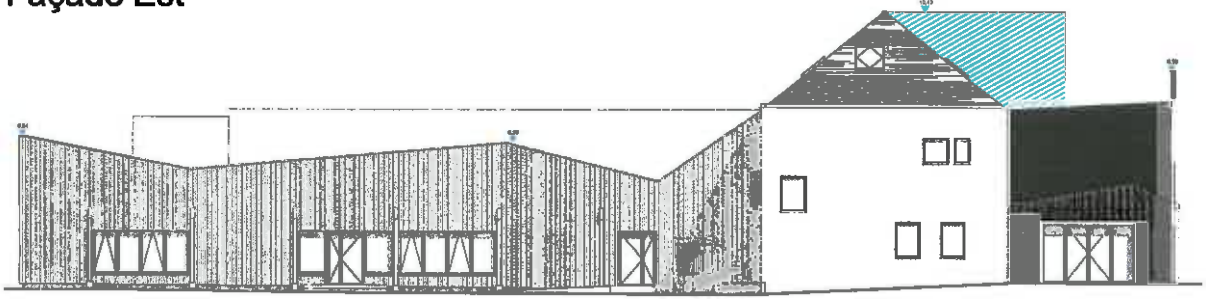
## Façade Nord




## Façade Ouest



## Façade Est



PROJET
**RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY**
**Allée Verte, Saint Martin des Champs**

MAÎTRE D'OUVRAGE
**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

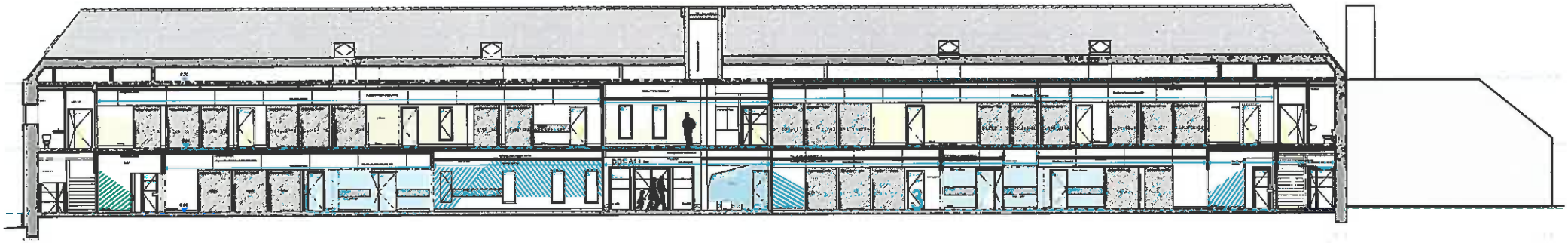
MAÎTRISE D'OEUVRE
C.A.L.C. Collectif d'Architectes Léopold Cantó
15, place des otages. 29600 MORLAIX

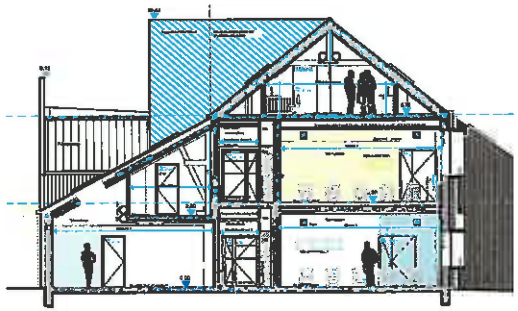
PHASE
**DOSSIER A3**

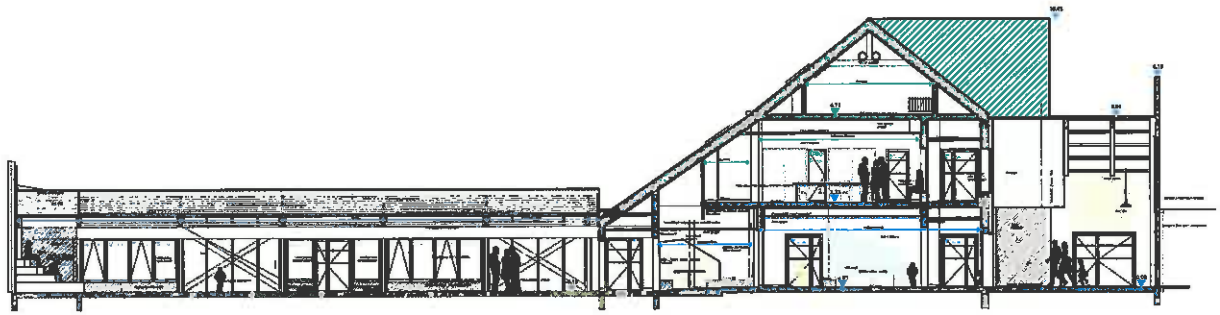
PLAN
**Façades 1/200**

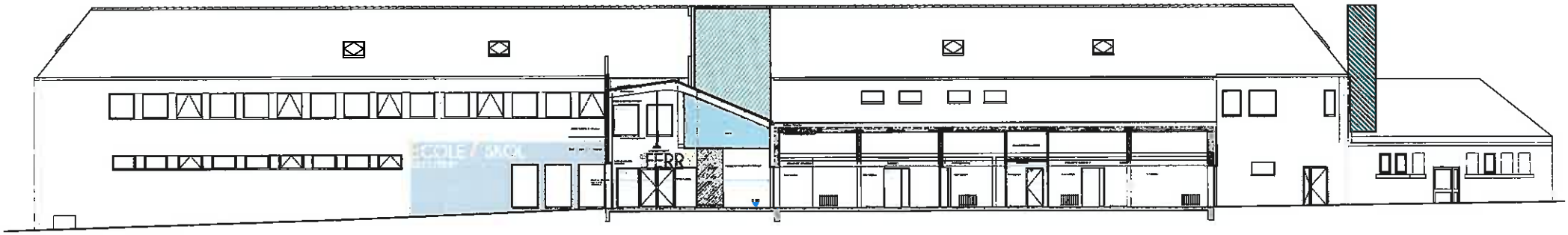
ECHELLE
e

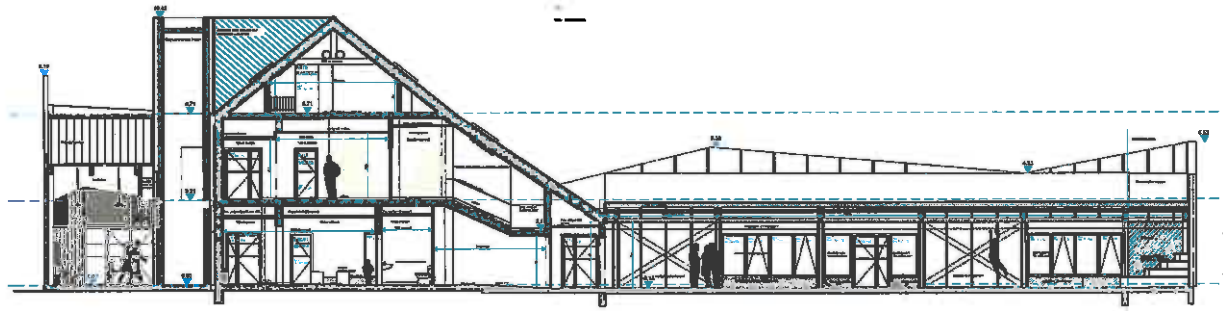
16/02/2018











PROJET

**RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY**
**Allée Verte, Saint Martin des Champs**

MAÎTRE D'OUVRAGE

**Commune de Saint-Martin-des-Champs**

MAÎTRISE D'OEUVRE

**C.A.L.C. Collectif d'Architectes Léopold Cantó**
**15, place des otages, 29600 MORLAIX**

PHASE

**DOSSIER A3**

PLAN

**Coupes 1/200**

ECHELLE

e

16/02/2018

/Volumes/Données/03 - ARCHI - PUBLIC/SIST MARTIN JULES FERRY/06 - APD/ARCHICAD/APD JULES FERRY 15.02.18.pln